

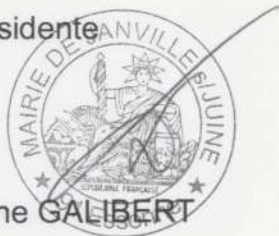
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
PAR LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES  
LORS DE LA REUNION DU 27 AOUT 2026**

Délibération : Choix spectacle de Noël le 13 décembre 2026

Le 31 Août 2026

La Présidente

Séverine GALIBERT



# COMMUNE DE JANVILLE SUR JUINE

## CAISSE DES ECOLES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE

*Réunion du 27 Août 2026*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis en mairie à 20 h 00, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie THEVENIN, Vice-présidente.

Etaient présents : Mmes THEVENIN, BANNETTE, LELOT-RUSQUART, PESTELARD, SALAUN, COILLY, BROSSARD, DANTONEL

Absents : Mmes GALIBERT, PERRIN, BILLY, LE LIEVRE, GOMES DOS SANTOS, QUIMPOL, BEAUVAIS

**OBJET : SPECTACLE DE NOEL : « Alex et Zinzin et les souvenirs oubliés » - Le 13/12/2026**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu le nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu le vote du budget primitif le 26 janvier 2026

Considérant que la Caisse des Ecoles souhaite offrir aux enfants des écoles maternelle et élémentaire un spectacle lors du goûter de Noël le 13 décembre 2026 à la salle communale,

Considérant la proposition de Mahel Magicien pour la présentation d'un spectacle « Alex et Zinzin et les souvenirs oubliés » avec une option sculpture de ballon pour un prix total de 1 877.90 € TTC.

Considérant qu'il convient de fixer les conditions financières entre les participants,

Le comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Mahel Magicien pour la présentation d'un spectacle « Alex et Zinzin et les souvenirs oubliés » avec une option sculpture de ballon Dimanche 13 décembre 2026 à la salle communale pour un prix total de 1 877.90 € TTC

- **AUTORISE** la présidente à signer le devis

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La Présidente,

Séverine GALIBERT



Le secrétaire de séance

Jonathan BANNETTE

Certifiée exécutoire

Après transmission au Représentant de l'Etat le 2.09.2026

Et publication le 2.09.2026

La Présidente,

Séverine GALIBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-269103479-20260907-CDE\_NOEL2026